

LE TAMBOUR DU RADON

Celui qui porte les nouvelles au village

FÊTE DU VILLAGE, DU PRINTEMPS ET DE LA MUSIQUE

Renseignements : www.mairie-gilles.fr

18 JUIN 2016

L'ÉDITO DU MAIRE



AVANCER ENCORE ET ENCORE...

Élus pour faire avancer les projets de notre programme, où en est-on aujourd'hui ?

L'embellissement de notre village se poursuit. Plutôt que de vivre l'obligation du zéro phyto comme une contrainte, nous en faisons un outil d'embellissement de notre village.

Nous avons acheté pour l'euro symbolique le terrain de Ferrières à l'entrée Nord du village. Le bas-côté a été ensemencé d'un mélange fleuri, le terrain proprement dit a été nettoyé par Franck Ferrandin, tous les arbres conservés et le sol semé d'une prairie naturelle et variée.

Des graines spéciales pied de murs ont été installées à divers endroits du village pour nous inciter tous à le faire sur les devantes de nos maisons. C'était l'objet du petit sac de graines qui vous a été remis l'an dernier. Bravo à Marie-Hélène Quentin qui voit aujourd'hui ces petites fleurs égayer son mur, rue de Vitray. Nous espérons que vous serez nombreux à suivre son exemple. Notons au passage que l'entretien des trottoirs incombe aux riverains (sans désherbant, bien sûr !).

Trois chicanes dans la grande rue ont été plantées de lavandes et de santolines. Les riverains ont accepté d'en assurer l'arrosage et l'entretien. Merci à eux.

Le transformateur électrique en bas du hangar Le Buhan sera décoré par les enfants de mairies sous la houlette de Franck Maes, artiste peintre de Gilles, avec la participation financière du SIRP et d'ERDF.

La rue Neuve a été aménagée alliant la réduction de la vitesse, la sécurité des piétons et son re-lookage. Merci à Pierre, Yolande et Pierrot Blahay qui stationnent maintenant leurs véhicules dans cette Rue Neuve, dégagant ainsi la vue de ce bel endroit au niveau du petit pont sur le Radon et rendant aux piétons l'usage du trottoir.

Au cimetière aussi le fleurissement de trois parcelles et le semis d'herbe rase dans les allées en septembre en améliorera l'aspect et permettra de respecter en ce lieu sensible notre engagement zéro phyto.

Deux chantiers tournés vers l'amélioration de la sécurité du village débuteront prochainement : le ralentissement des véhicules à l'entrée sud du village et la réfection de la partie haute du chemin des Casse-Croûtes aux Rostys.

Le terrain de jeux derrière l'école sera complété cet été par une installation de jeux de ballons pour les préados.

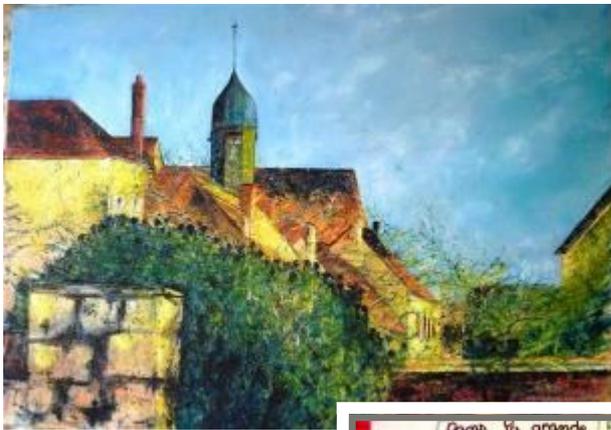
La Sente de la Justice sera bientôt ouverte à la promenade dans sa totalité, de la Rue Neuve au Chemin de Champagne.

Un accord a été trouvé avec les propriétaires de l'auberge pour son acquisition. La signature chez le notaire est imminente. Dès la signature effectuée, nous choisirons un architecte. Nous travaillons en liaison étroite avec les services de l'agglo à la recherche des subventions et du (des) futurs gérants pour créer un ensemble multiservices au plus proche de nos attentes. Un prêt de 300 000€ au taux de 1,82% sur 20 ans est d'ores et déjà accordé par le Crédit Agricole Val de France, preuve de la confiance de nos créanciers dans la bonne gestion de la commune.

Pour tous ces chantiers, il est certes fait appel à des entreprises, mais beaucoup de choses sont faites par Franck Ferrandin et par les conseillers municipaux : chacun apporte sa compétence, sa disponibilité, son savoir-faire et réduisent les coûts de ces réalisations. C'est ça aussi une équipe, à laquelle j'associe Sophie, notre secrétaire de mairie, pour son engagement. Qu'ils en soient tous remerciés !

***L'embellissement du village,
la sécurité,
un nouveau terrain de jeux pour les préados,
le projet Auberge...***

Le maire Michel Malhappe



Marie-Hélène Quentin

Le Prix de la Galette entretient ou suscite des vocations

Pour sa version 2016 (thème *Les rues*), Marie-Hélène Quentin a proposé une église aux couleurs éclatantes, surgie d'une verdure apaisante. Elle a gagné le 1^{er} prix de la Galette et nous en sommes ravi(e)s. Il y avait cette année de fort belles photos de Didier Balbin, Christophe Aubry et Sarah Barbey. Quant à notre gentil poète, Valentin Lamouille désormais consacré, il a esquissé les rues de son bonheur : rue des Chauquettes, il fait « de la trottinette » ; rue de la Normandie, « il a des amis »... Et attention, « rue des Rostys, tout est permis ». Tout un programme !



Valentin Lamouille

Les Anciens à la fête

La municipalité de Gilles, comme tous les ans au moment de Noël, a tenu à faire honneur à ses anciens de plus de 70 ans.

Cette année, ils avaient le choix entre un coffret gourmand et un repas au restaurant. Le maire et le conseil municipal ont introduit cette nouvelle proposition en pensant qu'il était plus sympathique de se régaler ensemble que tout seul, et qu'un repas au restaurant pouvait permettre de faire connaissance, et éventuellement de créer ou renforcer les liens d'amitiés entre Gillois.

Les conseillers municipaux et leurs conjoints participaient aussi à ce repas, organisé à la Ferme-Auberge d'Ezy-sur-Eure. Occasion supplémentaire d'être à l'écoute, et de partager, élus et administrés mêlés, un moment de convivialité.



Le Noël des enfants



Petit tour dans la calèche du Père Noël, listes de cadeaux accrochés aux ballons multicolores avant de les lâcher vers le ciel, et goûter géant dans la grande salle de l'école, méconnaissable avec son grand sapin et toutes ses guirlandes. Comme chaque année, le Comité des Fêtes avait organisé une belle fête pour les enfants le 12 décembre 2015 !



La fête des voisins

Organisée cette année le 27 mai par M. et Mme Grangean dans l'Impasse de la Vallée et ouverte à tous les Gillois, elle a rencontré un grand succès. Et il faisait beau !

LE 18 JUIN

Fête du Village, du Printemps et de la Musique

C'est désormais la tradition au mois de Juin, Gilles organise une fête conviviale. C'est en toute simplicité que nous vous invitons à venir nombreux l'après midi du 18 Juin sur la place du village. Cette année l'appel du 18 Juin à Gilles est : vive la fête, vive les jeux, vive la musique !

Olivier Barbey

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

À partir de 14h30

Dès 14h30, vous serez proposés, tir à l'arc, parkour (acrobatie), jeux de palets, fresque d'art éphémère, habileté footballistique, tennis de table avec un robot, slalom en trottinette, tir à la carabine à air comprimé, jeux d'adresse et de kermesse, balade en calèche, etc..

Un petit passeport d'activité vous sera remis à l'accueil et de nombreuses récompenses attendent les plus talentueux comme les moins performants d'entre vous.

Un terrain aménagé en champ de bataille pour Nerfs sera à disposition, apportez vos armes factices et affrontez-vous amicalement.

Une exposition

de photos de Gilles, ses environs, sa faune et sa flore, ainsi qu'une information sur les assainissements individuels vous seront proposées.

Dès 18h30

place au discours officiel, puis démonstration de Vo Vietnam.

Fête de la Musique

Il y en aura pour tous les goûts, rock, blues, variété, ainsi que la chorale SOPALTEBA qui chantera dans l'église de 20h00 à 20h30.

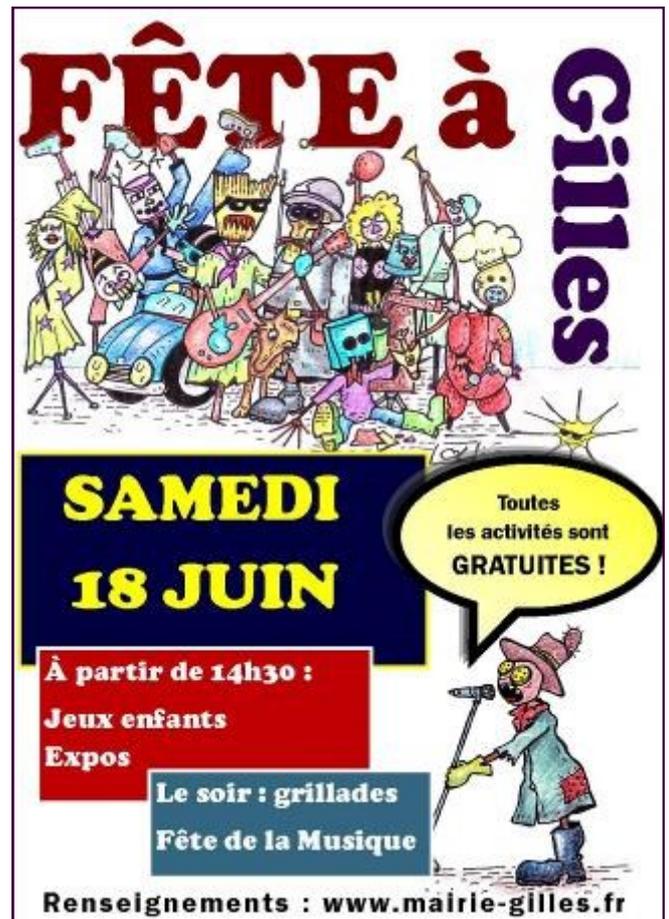
Tout au long de l'après-midi

Une buvette avec boisson et petite restauration permettra de boire un coup ou de calmer une petite faim.

TOUTES LES ACTIVITÉS SONT GRATUITES

Des tables, des bancs et des barbecues sont à votre disposition sur la place du village.

Apportez votre pique-nique le soir, faites griller vos saucisses, profitez de la buvette préparée par le groupe de Vo Vietnam avec quelques délicieux petits en-cas. Venez échanger, jouer, danser et partager des instants conviviaux.



APPEL AUX MUSICIENS

Tous les musiciens de Gilles, même amateurs, sont invités à participer à la Fête de la musique du 18 juin. Contact : Franck Maës

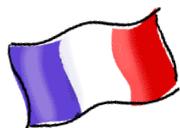
au 06 32 25 85 00 ou sur wilddog@orange.fr





Fête nationale - 13 juillet au soir

Dis Maman, pourquoi on fête le 14 juillet ?



Tu sais, souvent on croit que c'est pour fêter la prise de la Bastille, quand une partie de la population parisienne s'est soulevée contre la monarchie, en 1789. Mais en réalité c'est la fête de la Fédération qui marque la fin de l'Ancien Régime et de la Monarchie Absolue. C'est cette fête qui est devenue aujourd'hui la fête nationale de la France.

- Ah d'accord, mais... Dis Maman, comment on fête le 14 juillet ?

- Alors, tu vois, c'est comme un gâteau, il faut mettre ensemble plein d'ingrédients pour que ça fonctionne bien. D'abord, et c'est très important, il faut faire un bon appareil, et pour cela, il faut des bons produits. Le premier c'est Gilles : le village, c'est la base.

Après, on rajoute plein de gens sympas qui ont envie de se retrouver ensemble.

Ensuite, on prend un maire souriant qui fera un beau discours. Puis on rassemble tout le monde dans la cour de l'école autour d'un buffet campagnard. Ça, c'est le moyen de bien mélanger tous les ingrédients ensemble pour faire une belle pâte harmonieuse.

Ensuite, il faut que ça chauffe, là, on compte sur Dj JJ et tous les musiciens du village pour nous faire danser.

Et pour finir, il faut faire toute la décoration du gâteau. Là les enfants ont un rôle très important à jouer, pour faire une belle descente aux flambeaux. Pour la cerise sur le gâteau, on demande gentiment à Dominique pour lancer le feu d'artifices. Voilà. Maintenant, on n'a plus qu'à s'y mettre ! Ah si, juste une chose, sinon c'est pas marrant, le 14 juillet, n'oublie pas surtout qu'il se fête le 13 au soir !!

- Merci Maman, Bon j'y vais, on se met au boulot pour préparer les lampions maintenant !

Judicaëlle Dietrich

Cyclo-théâtre le 10 septembre

Jean-Paul Audrain

Journées du patrimoine le 17 septembre à 15h

Promenade contée



sur les chemins, sentes et ruelles de Gilles

Sur l'initiative d'Isabelle Toris de l'association Reg'Art, le conteur bien connu Maurice Cayzac a accepté de partir à la découverte des chemins du village grâce à la **conception d'un parcours conté**. A partir de la place de l'église ce parcours ira vers la sente de la justice, la rue Mouillée, la ruelle du Péage et la ruelle à la Bête. Lors de chaque arrêt, le conteur nous délivrera le conte qu'il aura écrit en réinterprétant les travaux de l'atelier d'écriture de Gilles à tous vents. Ce sera un grand moment. Le rendez-vous est fixé **le 17 septembre à 15h sur la place de l'Église**. Le parcours se terminera vers 17 h. Il est également tous publics, mais il est demandé, par respect pour le conteur, de ne pas amener avec vous des enfants de moins de 7 ans.

Charles Gachelin

Association Gilles à tous vents

Association Reg'art



Comme vous le savez tous, nous avons la chance d'avoir à Gilles Jean-Paul Audrain. Or cette personnalité hors du commun n'est pas seulement un brillant comédien. Il est aussi un amoureux du vélo. Pour faire partager ses deux passions, il a imaginé les combiner dans un concept de sa création qu'il a déjà mis en scène dans le Vaucluse, le **cyclo-théâtre**. Il nous propose donc de devenir les acteurs de son projet : la découverte à vélo de Gilles et des hameaux et villages proches (balade d'environ 25km). Lors de chaque arrêt après de courtes étapes, il présentera ses séquences théâtrales. Ce projet est tout public et toutes générations. Nous nous réunirons place de l'église à Gilles le **10 septembre à 9h30**. Tout se terminera à 13h par un pique-nique convivial au Vieux Château de Guainville.

Charles Gachelin

Ça bouge ici...

Camion-pizza tous les mardis



Un camion pizza vous permet dorénavant de vous approvisionner en pizzas fraîches :

**tous les mardis soirs
de 17h à 21h
sur la place de l'église**

Vous pouvez passer commande au :

06 76 14 48 21

Transports à la demande

Désormais, sur un simple appel téléphonique à ce numéro :

0970 820 621 (appel non surtaxé)

vous pouvez bénéficier d'un transport de Gilles vers Ezy-sur-Eure, Anet, Marchezais, Ivry-la-Bataille, Villemeux-sur-Eure et Dreux, et ce, **pour un tarif unique de 1,90€.**

Renseignements :

<http://www.dreux-agglomeration.fr/Transports/Transport-a-la-Demande>



Fin des travaux de la Rue Neuve



Elle est maintenant beaucoup plus agréable au regard, avec matérialisation des places de stationnement, toutes du même côté, et sécurisation pour les piétons avec un trottoir protégé.

Un passage piétons a aussi été matérialisé, pour la sécurité de tous, et en particulier des collégiens qui se rendent à l'abribus ou en reviennent en passant par la Rue Neuve.

Conseils municipaux

Conseil du 18 décembre 2015

- Approbation du rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges sur les compétences « Assainissement » et « Transports scolaires ».
- Décision d'acquiescer les murs de l'Auberge Gilloise.
- Avancement d'échelon de notre secrétaire de mairie.

Conseil du 26 février 2016

- Proposition du prix de l'Auberge aux propriétaires selon avis des Domaines.
- Demandes de subvention au FDAIC (Entrée Sud du village, réfection du haut du chemin des Casse-Croûtes, création d'un City stade pour pré-ados).
- Délibérations budgétaires pour payer factures avant vote du BP 2016.
- Redevance d'occupation du domaine public pour camion-pizza fixée à 5,00€ mensuel.
- Renégociation du contrat d'assurance statutaire.
- Choix des critères d'évaluation dans le cadre de l'entretien professionnel.
- Le principe d'une Mutuelle Communale au profit des administrés est retenu.

Conseil du 15 avril 2016

- Vote du compte administratif et du compte de gestion 2015.
- Vote du Budget primitif 2016.
- Affectation des résultats.
- Vote des subventions aux associations.
- Vote des taux d'imposition.
- Vote d'un recours à l'emprunt pour financer les travaux de l'Auberge Gilloise.
- Renforcement de la sécurité des bâtiments communaux et notamment de l'école.
- Harmonisation des tarifs des transports scolaires par la Communauté d'Agglo du Pays de Dreux.
- Subventions FDAIC sur travaux 2016 accordées.

Urbanisme

Certificats d'urbanisme :

- 15 janvier : donation Ferrandin/Cossou, 1 rue de Champagne.
- 4 février : vente Coltel, 6 chemin des Vignes de l'étang.
- 19 février : vente Karoubi/ de Rolland, 31 Grande Rue.
- 13 mai : succession Hunout, 10 rue de Vitray.
- 17 mai : vente Lebeugle, 25 Grande rue.

La propriété des cours d'eau est défini par l'article L215-2 du code de l'environnement

« Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives.
Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire. »

Propriété du lit

→ propriété du « sol » et non de l'eau et des poissons qui sont un bien commun



Propriétaire n°1

Propriétaire n°2

Les droits des propriétaires riverains

Droit de clore

votre propriété dès lors que cela ne perturbe pas l'écoulement des eaux ni ne favorise l'accumulation de débris végétaux.
Cependant, vous devez rendre possible le passage de petites embarcation sur le cours d'eau.

Droit d'usage

de l'eau conformément à l'art. L215-1 du code de l'environnement et à la Loi française :
→ **droit de pêche** dans les limites de sa propriété, art. L435-4 du code de l'environnement.
→ **droit d'extraction de matériaux**, art. L215-2 du code de l'environnement, tant qu'il n'y a ni aggravation ni provocation de phénomènes érosifs ou perturbation de l'écoulement.

Ces droits sont encadrés par le code de l'environnement

afin de respecter le principe de bien commun de l'eau, l'exigence de bon état écologique des cours d'eau, la salubrité publique...

Les devoirs des propriétaires riverains

Devoir d'entretien régulier du cours d'eau

conformément à l'art. L 215-14 du code de l'environnement, le propriétaire riverain doit :

- maintenir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelle,
- entretenir les berges tout en préservant la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques,
- évacuer tout obstacle qui pourrait gêner l'écoulement de l'eau en cas de crue.



Bras du Radon à Guainville

Le maintien du libre écoulement des eaux

Le 19 mai 2016 a eu lieu une réunion publique d'information, animée par M. Joël Duforeau, représentant l'Agglo de Dreux.

À cette occasion ont été précisés les droits et devoirs des propriétaires.

La protection du patrimoine piscicole

en contrepartie du droit de pêche mais aussi par l'entretien régulier

L'obligation de passage

pendant l'entretien de la rivière :

le riverain est tenu de laisser passer sur son terrain les fonctionnaires et les agents chargés de la surveillance, les entrepreneurs ou ouvriers, ainsi que les engins mécaniques nécessaires à la réalisation des travaux, dans **la limite d'une largeur de 6 m.**

Les comptes de notre commune

Le Conseil municipal dans sa séance du 15 avril 2016 a approuvé le compte administratif 2015 et le budget primitif 2016.

Le compte administratif d'une collectivité locale enregistre les dépenses et les recettes réelles d'un exercice, c'est-à-dire d'une année civile. Ce document s'articule autour de deux sections, le fonctionnement et l'investissement.

Compte administratif 2015

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2015 se sont élevées à 267 390 €, se répartissant ainsi pour les principaux postes :

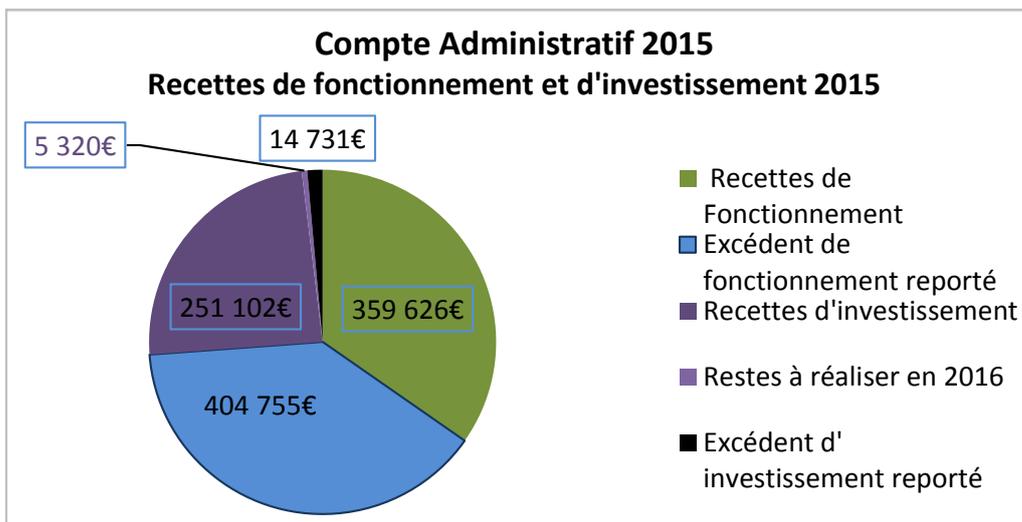
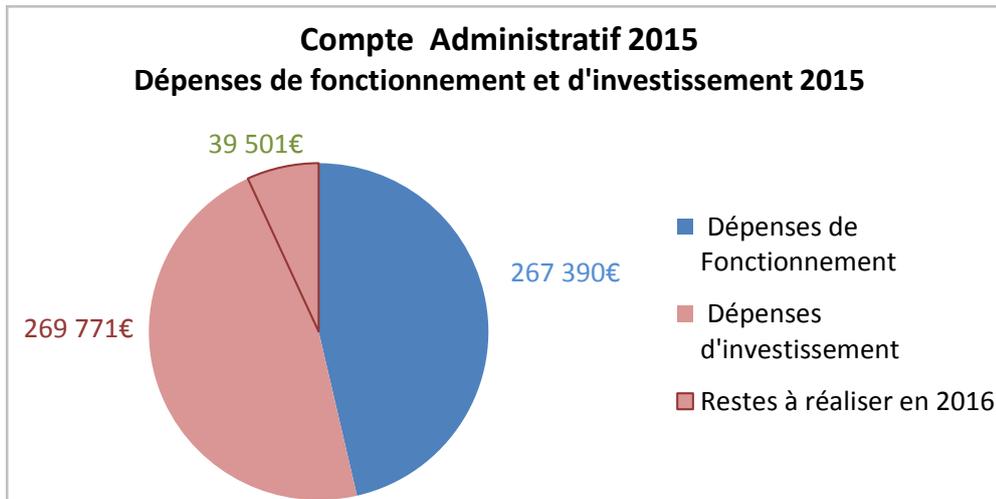
- 22% pour les charges à caractère général (fournitures de voiries, fournitures administratives, carburants, électricité, etc.)
- 15% en charges de personnel
- 47% pour les autres charges de gestion courante (SIRP, transports d'élèves, secours et incendie, indemnités des élus).

Les recettes de fonctionnement de l'exercice se sont élevées à 359 626 €, se répartissant comme suit :

- 49% représente le produit des impôts locaux
- 28% représente les subventions de fonctionnement versées par l'État et le Département.

L'exercice 2015 a dégagé un excédent de fonctionnement de 92 236 €.

L'excédent de fonctionnement cumulé fin 2015 s'élève à 496 991€ et participe au financement de nos investissements.



Section d'investissement

Les dépenses d'investissements corrigées des opérations de renégociation de prêt se sont élevées à 189 772 € réparties de la façon suivante :

- Remboursement du capital de nos emprunts : 27 673 € (hors opération de renégociation)
- Travaux rue des Chauquettes : 27 313 €
- Atelier municipal : 125 472 €

Les recettes d'investissements corrigées des opérations de renégociation de prêt sont de 171 102 € et sont constituées par des subventions à hauteur de 29 328 €, le remboursement de la TVA et un virement de la section de fonctionnement de 115 515 €.

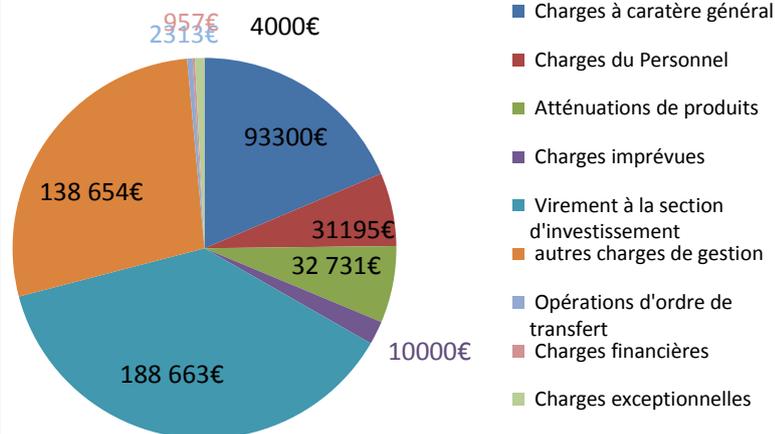
Le budget 2016

Le budget est un document prévisionnel qui, par nature, a la même structure que le compte administratif et qui traduit en chiffres les orientations politiques de votre Conseil municipal.

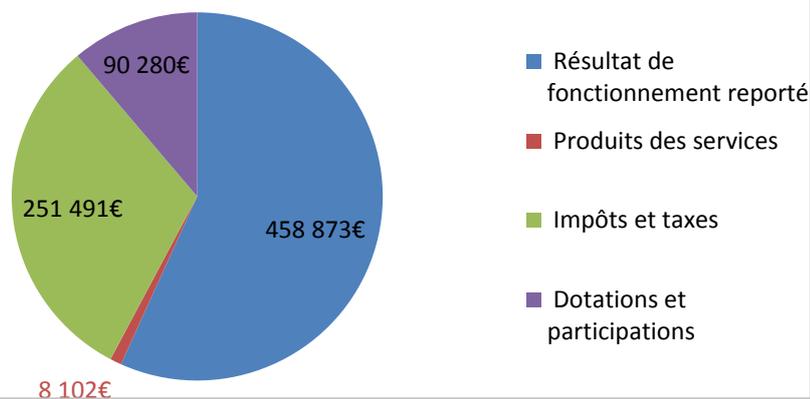
La volonté exprimée par le budget 2016 est la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement au profit de l'investissement c'est-à-dire de la réalisation des projets.

Ce choix de gestion est renforcé par le désengagement de l'État quant aux dotations allouées, si l'on ne veut pas augmenter les taux d'imposition.

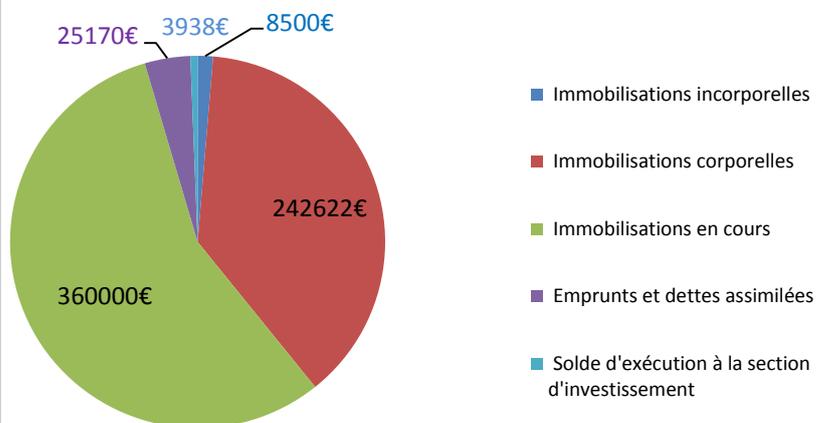
Dépenses de Fonctionnement BP 2016



Recettes de Fonctionnement BP 2016



Dépenses d'investissement 2016



Les investissements votés par le Conseil municipal sont principalement l'acquisition et les travaux de l'Auberge Gilloise. Cette opération sera financée par le réemploi du produit de la vente du presbytère pour l'acquisition et le recours à un emprunt de 300 000 € sur 20 ans au taux de 1,82% pour les travaux.

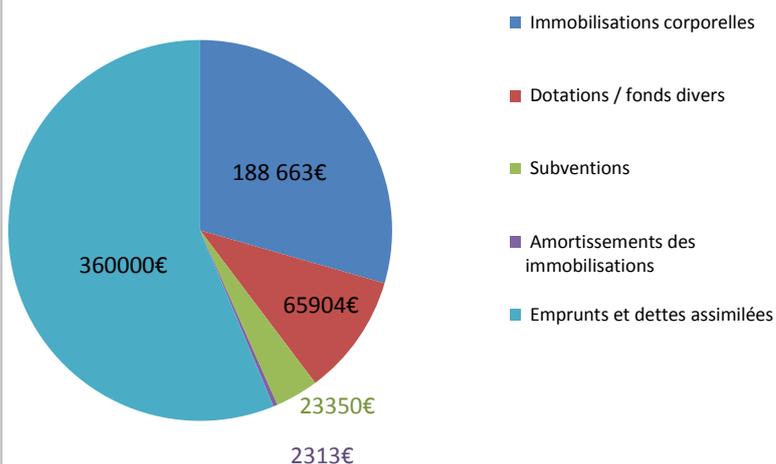
Les autres travaux sont :

- la sécurisation de l'entrée sud de notre village
- la réfection de la partie haute du chemin des Casse croûtes
- la création d'un terrain de jeux pour les ados.

Ces trois chantiers seront autofinancés et subventionnés par le FDAIC et une aide parlementaire.

Notre excédent de fonctionnement cumulé et le recours à l'emprunt à très faible taux nous permettent de réaliser ces projets sans envisager d'augmentation de nos taux d'imposition.

Recettes d'investissements 2016



Gilles en l'an 1901

Plonger en arrière dans le temps du village, c'est comme regarder derrière un rideau de théâtre. Ce Gilles d'avant - il y a 115 ans - s'esquisse en consultant les rapports des réunions du conseil municipal. En l'an 1901, Gilles est un village agricole très vivant. Avec 281 habitants, il se compose de cultivateurs et de journaliers, avec un boucher, 4 cafés-épiceries, des maçons, des charretiers, des charpentiers, un maréchal-ferrant, des mécaniciens, un peigneur, un garde champêtre... Les Gilloises sont journalières, couturières, lingères, épicières, cultivatrices, nourrices ou femmes au foyer.

Le conseil municipal



Le maire est Ludovic Lemarié (photo ci-contre), l'adjoint Lamare, les conseillers municipaux Alfred Tricot, Armand et Isaac Lemarié, Allorge, Gillot, Giraud, Bernage. Lors des sessions municipales, ils étudient et résolvent divers problèmes :

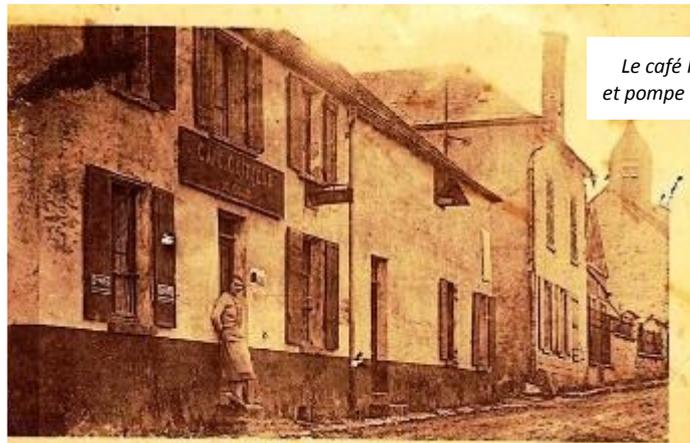
- Le 3 janvier 1901, le moulin du Louvet, appartenant à Jules Lemaitre, prend feu. Les sapeurs-pompiers de Bréval l'éteignent. On leur vote une indemnité de 20F. Rosalie Tessier, veuve d'un certain Perrois, obtient un secours de 5F en nature : elle vit dans une profonde misère et ne peut assurer l'existence de ses deux petits. Elle reçoit 3kg de pain par semaine durant 1 mois et demi.
- Le 10 février, le soldat Louis Hippolyte Baudet sollicite une dispense du service militaire car sa mère Emilienne, journalière, élève 7 enfants. Le conseil la lui accorde.
- En mars, le chemin très fréquenté de la Correspondance - entre la mairie et le cimetière des trois dames* - est jugé trop étroit. Deux voitures ne peuvent passer de front, ce qui entrave souvent la circulation. Il est élargi avec les m² cédés par la comtesse de Ferrières. Un nouveau mur est construit.
- En mai, la mairie paie 30F l'instituteur, M. Chartrain, qui l'a aidée au recensement.
- Dès septembre, un cours d'adulte s'ouvre à l'école mixte de Gilles sous la direction de l'instituteur. Celui-ci est rémunéré 5F. Une somme de 28F est affectée au chauffage et à l'électricité.
- En novembre, il faut faire le chemin du Louvet en achetant les terrains de L. Lemarié, de M. Carnet et de sa sœur, la veuve Percepied. Or voici que M. Carnet meurt. Son terrain est donc partagé entre sa femme et sa sœur... La veuve Percepied décide alors de vendre son terrain 133,47F de plus que prévu. Le conseil municipal accepte et vote le crédit.

Jane Hervé

*Lieu où se trouve aujourd'hui la pierre-stèle, près du panneau de sens interdit.



Le café Douville, et quelques écoliers



Le café Ronceray, et pompe à essence



Le café Gautier, et semis

Les secrets du registre d'état-civil

Le registre d'état-civil, est une porte ouverte à l'imagination. Au cours de l'année 1901, il y a 1 naissance, 1 mariage et 11 décès. Lors de la décennie suivante, la plus jeune mariée a 19 ans. Le registre indique qu'un seul célibataire endurci attend l'âge de... 37 ans pour convoler en justes noces. En 1904, on trouve une naissance tardive : Maman a 42 ans et Papa en a 44 ! Entre 1901 et 1910, il y a au total 35 naissances, 20 mariages. 2 couples seulement ne trouvent pas le bonheur et divorcent.

Nos arrière-grands-mères s'appelaient : Marie Azéline, Désirée Adolphine, Augustine Euphrasie, Léa Vitaline, Eléontine, Clémence Alphonsine Esther, Hermione Noémie, Césarine, Berthe Agénora, Blanche Géorgina, Albertine Fleurentine, Elda Louise. Et nos arrière-grands-pères : Joachim Aurèle, Erasme Appoliniud, Arcade Gilles, Ramiré Adrien et André Aristiole.

Martine Davaz

Moi, Pierre, je me souviens des années 30

Je suis né à Gilles le 25 novembre 1930, dans la maison de ma grand mère Eléonore Gallou. Mes premiers souvenirs d'enfant y remontent. Le village a beaucoup changé, tout en restant le même dans son ensemble. Il a eu la chance de ne pas être défiguré par de grandes constructions : silos, entrepôts, château d'eau... Les nombreuses maisons, construites depuis la guerre, s'intègrent plutôt bien dans le paysage.



Comme la plupart des villages de France, il a perdu son caractère rural tout au moins au centre. A l'époque, il y avait là plusieurs fermes : Tartuffe, Lamy, Touzeau, puis Lecomte. Il y avait de nombreux déplacements agricoles : chevaux attelés ou non de charrettes, vaches (celles de chez Tartuffe descendaient boire au ru tous les jours). Les bouses et le crottin étaient récupérés par les riverains comme engrais. Les maisons étaient moins jolies que maintenant : peu d'entretien, peu de ravalement ou de réfection de toitures. On attendait que ce soit plus que nécessaire ! Les routes n'étaient pas goudronnées. J'ai vu goudronner la rue principale vers 1937-38, à peu près au même moment que l'électrification du bas de Gilles (jusque là on s'éclairait à la bougie ou à la lampe à pétrole). J'ignore à quelle date le haut a été électrifié... Il n'y avait pas de radio (TSF), très peu de téléphones. Il était possible d'aller téléphoner au bureau des PTT et le courrier fonctionnait très bien.

Gilles avait la chance d'avoir une gare très utilisée, avec un train dans chaque sens matin, midi et soir. Cela expliquait l'attraction très forte de Mantes. Les Gillois allaient y faire leurs achats importants (vêtements, outils, etc.) au marché près de la collégiale, se faire soigner (dentiste, spécialistes, chirurgie). Certains faisaient quelquefois des distances importantes pour prendre le train, la plupart du temps à pied. Il y avait une épicerie Labbé, puis Blahay, transformée ensuite en restaurant*.

On y trouvait de la nourriture, des produits d'entretien, des bonbons, des affaires d'école, du matériel de couture, etc. Un marchand venait de Bréval une fois par semaine avec sa camionnette pour vendre café, sucre, chocolat etc... Un boulanger et d'un boucher passaient. Le lait était acheté à la ferme. Beaucoup de Gillois étaient autosuffisants en légumes, poules, lapins, œufs, fleurs. Il y avait un médecin à Ivry.

Pierre Gicquel

*C'est-à-dire l'Auberge gilloise.

Il n'y a pas d'adduction d'eau

Les services publics étaient limités. Il n'y avait pas d'adduction d'eau (arrivée vers 1950). Il y avait des puits avec ou sans pompe à bras. Pour beaucoup d'habitants (dont ma grand-mère), le ru donnait l'eau ordinaire et la coulotte cette eau potable que nous allions chercher avec un broc et un seau. L'ancienne coulotte était après le lavoir en allant vers le moulin. Juste avant la guerre, une nouvelle est installée au bas de la rue dite de la Coulotte (fermée depuis). Les vaches allaient boire au ru. La ferme Tartuffe avait un âne attelé à une carriole supportant un fût à remplir au ru. Pour la lessive, les femmes allaient au lavoir. Ce n'était pas qu'un plaisir (celui de papoter) ! J'ai accompagné plusieurs fois ma tante en roulant la brouette de linge et, le moins qu'on puisse dire... c'est qu'elle n'était pas franchement enthousiaste !

Tous se connaissaient

On disait « la mère Lafauche, la mère Gallou, le père Tartuffe », etc. Il y avait quelques exceptions : « la Comtesse, Blanche la couturière ». Les habitants se déplaçaient à pied. Non seulement, ils se disaient bonjour mais ils engageaient un brin de conversation. Pour ma grand-mère, dire simplement bonjour était insuffisant et considéré comme une impolitesse. La plupart du temps, la conversation tournait sur le voisinage... pas toujours avec bienveillance, mais cela n'empêchait pas l'entraide, qui était fréquente.

P.G.



Trois faits insolites

- Chez un fermier où ma grand-mère travaillait les trois garçons dormaient dans l'écurie, chacun sur une litière reposant sur un plancher accroché au plafond au-dessus des chevaux.
- Ma grand-mère tuait les lapins en leur versant un verre d'alcool dans le gosier.
- Quand les enfants allaient quémander des œufs à Pâques chez les particuliers qui ne donnaient rien, ils chantaient : "Un tel a mis sa poule à couvrir dans l'intention de ne rien donner. Alléluia ! ».

P.G.

Il et elles sont né(e)s

- Amira ASSAKNI CINTRAT le 31 décembre 2015
- Léna, Patricia, Claude BARROS COLTEL le 11 janvier 2016
- Arthur, Thomas, Marcel LEHOUX le 2 mars 2016
- Emmy, Marion, Gally CAILLAUD le 18 mars 2016

Ils nous ont quittés

- Christophe, Marcel, Lucien AUBE le 27 décembre 2015
- Gérard, Louis, Gabriel HUNOUT le 25 avril 2016



LE DERNIER HOMMAGE À GÉRARD Discours du maire

Nous sommes réunis ici et ensemble pour adresser un dernier hommage à notre collègue Gérard Hunout. Gérard, né le 23 septembre 1946 dans le Calvados, est arrivé dans notre région en 1970 comme chauffeur de tracteur à la ferme Marcel Jean de Launay. Il y est resté 4 années avant d'entrer aux usines Renault de Flins.

Élu Conseiller municipal en 2001, il fut réélu en 2008, puis en 2014 où, alors qu'il hésitait pour des raisons de santé, je lui avais demandé de rester avec nous.

Gérard avait le souci des choses concrètes et ne manquait pas d'exprimer parfois -mais toujours avec conviction- des avis différents permettant d'enrichir les débats.

Les principales qualités de Gérard, reconnues par tous, étaient la gentillesse, la générosité. Il était toujours prêt à rendre service.

Gérard s'est beaucoup investi dans l'animation du village, notamment auprès des enfants et des résidents du château de Vitray. Il le faisait, à sa manière, simplement et avec tout son cœur. C'est pour ces qualités qu'il a été élu *Personnalité de l'année 2015*.

Avec la disparition de Gérard, notre village ne sera plus tout à fait le même.

Au nom du Conseil municipal, du personnel communal et en mon nom personnel, j'adresse toutes mes condoléances et mon affection à Dominique, sa compagne, et ma sympathie à ses enfants, petits-enfants et à tous ceux qu'il aimait.

M.M.



Énigme



En l'an 1727, Louis XV « le Bien-Aimé » est roi de France, le cimetière Saint Médard attire les foules en quête de guérison. A Gilles, un artisan a joliment inscrit cette date à l'entrée d'une maison.

À quelle adresse ?

- 3 rue de la Correspondance
- 6 rue Neuve
- Rue de Fumeçon

Réponse : sur le pilier d'entrée de la maison située à droite, au bas de la rue de Fumeçon. Jadis y vivait Mme Orange.

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DE RÉDACTION DU TAMBOUR DU RADON !

**Vous aimez recevoir le journal municipal
Le Tambour du Radon ?**

Pourquoi ne pas aider à sa conception, et apporter vos idées, vos articles, vos photos ou dessins, vos compétences en matière de maquette...?

Nous souhaitons étoffer notre comité de rédaction et de fabrication du journal, et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Vous pouvez vous faire connaître à la mairie, ou par mail :

tambourduradon@gmail.com
mairiedegilles@gmail.com

Directeur de publication : Michel Malhappe

Rédactrice en chef : Jane Hervé

Adjoint : Olivier Barbey

Directrice artistique et maquette : Evelyne Mascret

Rédaction : Olivier Barbey, Martine Davaz, Judicaelle Dietrich, Charles Gachelin, Pierre Gicquel, Michel Malhappe, Evelyne Mascret

Illustrations : Olivier Barbey

Photos : Didier Balbin, Jane Hervé, Alain Mascret
Photo de couverture : Didier Balbin